Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260302-2026_11-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 mars 2026

Nombre de conseillers : 10
Présents : 10
Votants : 10

Date de convocation : 24 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Alban BERTHELOT, M. Stéphane BESNARD, M. Jean-Luc EON, M. Jérôme ESNAULT, M. Benoît RIOCHE, Mme Valérie BUSSY, Mme Aurélie LAJOYE.

Était absent excusé : ------

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
M. Loïc JOUAN est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2026 - 11
Objet : Budget Principal – affectation des résultats exercice 2025

Exposé :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats des Comptes Financiers Uniques doit affecter les sommes constatées à la clôture de l'exercice 2025 soit :

Budget principal

Un excédent de fonctionnement de 184 160.88 €
Un excédent d'investissement de 142 425.67 €

Madame Le Maire propose de reporter ces résultats cumulés comme suit sur le budget principal 2026 de la commune

Section fonctionnement : Recette 002 excédent de fonctionnement reporté-+ 184 160.88 €
Section investissement : Recette 001 excédent d'investissement reporté ---+ 142 425.67 €

Affecte : Recette : 1068 excédent de fonctionnement capitalisé---------- + 00.00 €

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260302-2026_11-DE

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reporte donc ces résultats 2025 cumulés du budget principal comme suit sur le budget principal 2026 de la commune

Section fonctionnement :
• solde d'exécution reporté au compte 002 ----------+ 184 160.88 €

Section investissement :
• solde d'exécution reporté au compte 001----------+ 142 425.67 €
Affecte : Recette : 1068 excédent de fonctionnement capitalisé---------- + 00.00 €

Le Secrétaire de séance,
Loïc JOUAN

Le Maire,
Fabienne BONDON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire